

Atelier du 4 mai 2015 – Lycée Alfred Guitton – Kastler

Cet atelier s'est déroulé en présence de Monsieur Olivier Personnaz, chef de travaux au sein du lycée Alfred Guitton-Kastler et de l'équipe pédagogique, MM. Bagagli, Carpio, Chouzenoux, Grosflandres et Taillandier.

Affirmation 1: les éoliennes, ça ne sert à rien, car ça ne donne pas d'électricité quand on en a besoin.

Début de l'atelier :

-3 lycéens en accord avec l'affirmation

-34 lycéens en désaccord avec l'affirmation

1) La rentabilité économique du parc :

Le groupe en faveur de cette affirmation estime que le projet sera difficilement rentable, du fait de l'intermittence du vent,

« lorsqu'il n'y a pas de vent, c'est de l'argent qui n'est pas rentabilisé ».

Par ailleurs, l'énergie éolienne ne sera qu'une énergie d'appoint : lorsqu'il n'y aura pas de vent, ce sera l'énergie nucléaire qui sera utilisée. Pour ces élèves, les énergies renouvelables pourront remplacer les centrales thermiques, mais pas les centrales nucléaires.

En réponse, les élèves du groupe en désaccord avec l'affirmation proposée suggèrent que le stockage de l'énergie éolienne sera bientôt techniquement possible.

Les éoliennes permettent aussi d'éviter les problèmes de pollution, dans une optique de développement durable, et s'inscrit dans la politique énergétique française.

2) la sécurité du parc éolien :

Du fait de l'éloignement du parc, et de sa position en mer, certains lycéens estiment que les normes de sécurité seront moindres, comparées à celles mises en place pour les installations nucléaires.

En réponse, le groupe contre l'affirmation proposée pensent « *qu'un bout de métal qui tombe dans la mer et moins que l'explosion d'une centrale qui pollue les sols pendant des milliers d'années* ».

Affirmation 2 : le parc éolien s'inscrira harmonieusement dans le paysage des îles et du littoral vendéen:

Début de l'atelier :

7 lycéens en désaccord avec l'affirmation

30 en accord.

1) L'insertion des éoliennes dans le paysage

Les lycéens en désaccord avec l'affirmation proposée arguent que le paysage maritime est un paysage vierge : en ce sens, un parc éolien nuirait à la sérénité des lieux et modifierait les perceptions visuelles des habitants.

En réponse, les lycéens en faveur de l'affirmation trouvent que le paysage maritime est déjà occupé par des bateaux, « et qu'il n'est pas donc pas si vierge que ça ».

Toutefois, un élève relève qu'il est compliqué de comparer des bateaux à des « éoliennes de 210 mètres de haut, c'est monstrueux ! ». De plus, les lycéens s'inquiètent de l'impact visuel des éoliennes la nuit.

Le groupe des « pour » estiment que « ce n'est qu'une question d'habitude » et soulève qu'aujourd'hui, les éoliennes de Bouin « font partie du paysage ».

En outre, un lycéen ajoute qu'il est important de préserver la planète : en ce sens, « il faudra bien que ça se fasse pour avancer ».

2) la navigation dans le parc

La difficulté de naviguer dans le parc a été évoquée par les lycéens. Pour certains, la navigation pourrait constituer un risque pour des personnes peu expérimentées. Les amateurs de voile seraient ainsi les plus exposés. Pour les autres, des obstacles bien moins visibles et donc bien plus dangereux, tels que les rochers, existent et n'empêche pas la navigation.

Par ailleurs, il pourrait être possible de développer une forme de tourisme industriel grâce au parc.

3) l'impact du parc sur l'environnement

Le groupe en désaccord avec l'affirmation présentée estime que l'introduction d'un nouvel élément dans la mer perturbera l'écosystème marin.

En réponse, les lycéens répliquent que « activité humaine perturbe l'environnement », et que cette énergie est la « moins pire » car la

construction des éoliennes pollue moins que les panneaux solaires ou le nucléaire.

Affirmation 3 : le parc éolien compliquera l'activité des pêcheurs et des amateurs de sports nautiques

Début de l'atelier :

2 lycéens en faveur de l'affirmation

35 lycéens en désaccord avec l'affirmation

1) Les habitudes de pêche

Les lycéens estimant que le parc éolien ne compliquera pas l'activité des pêcheurs avancent que « la mer est grande, les pêcheurs peuvent changer d'endroits pour leurs activités ». Pour eux, cela n'entraînera qu'une « perturbation ».

En réponse, le groupe en faveur de l'affirmation présentée estime que le fait que changer de lieu de pêche peut « tracasser les pêcheurs ».

Toutefois, les autres lycéens répondent que « le marin pêcheur n'est pas propriétaire d'où il pose son filet, il peut aller où il veut ».

2) Limitation amont des impacts

Certains lycéens soulignent la réflexion concernant la zone d'implantation du parc permettant d'en limiter ses impacts : « *ils n'auraient pas décidé d'un parc éolien s'il y avait plein de bateaux dans la zone, ça ne doit pas être une zone de pêche excessive!* » De plus, les élèves insistent sur l'adaptabilité du milieu marin, et sur le fait que les poissons pourront se déplacer.

En réponse, les lycéens soutenant l'affirmation présentée estiment que « les milieux seront forcément perturbés ».

Les élèves du groupe opposés arguent du fait que des éléments humains viennent déjà perturber les milieux marins, tels que les balises en mer, par exemple. Par ailleurs, si des restrictions de pêche sont mises en place dans la zone, cela permettrait à la faune et à la flore de se développer. A long terme, cela permet de pérenniser l'activité des pêcheurs.

En réponse, les lycéens du groupe soutenant que le parc éolien compliquera l'activité des pêcheurs trouvent « difficile de concevoir qu'un ban de poissons puisse se reproduire dans une zone aussi impactée ».

Affirmation 4 : en terme d'emploi, ce projet n'apportera rien à la Vendée.

Début de l'atelier :

-35 lycéens en désaccord avec l'affirmation

-2 lycéens en accord avec l'affirmation.

1) La création d'emplois.

Le groupe en accord avec l'affirmation présenté met en avant le faible nombre d'emplois créés : « 125 emplois créés, à l'échelle de la Vendée, c'est rien ! ».

En réponse, les lycéens du groupe opposé soulignent le fait que 6 000 emplois seront mobilisés et qu'il y aura 1 500 emplois définitifs pendant 25 ans.

Toutefois, se pose la question de savoir « à qui profitera ces 6000 emplois ». Les élèves de façon unanime, précisent que ces emplois doivent être *a minima* français, au mieux Vendéens.

2) Les retombées économiques locales et régionales

Le groupe de lycéens estimant que ce projet apportera à la Vendée, met en avant les retombées financières pour les communes proches du parc éolien.

Par ailleurs, « si ce projet n'apportait rien, les deux îles ne se battaient pas comme elles le font pour les emplois ! »

La politique de formation et ses retombées positives sont également mises en avant : cela permettrait de créer de l'emploi à long terme, et de redynamiser la démographie et le tissu économique local : « à l'Île-d'Yeu, où on a un problème de vieillissement, ça permet de faire venir des emplois pour des jeunes, car n'est pas des vieux qui vont faire de la maintenance éolienne ».

En outre, les lycéens avancent l'idée que l'usine au Havre pourrait répondre aux demandes des futurs parcs éoliens, qu'ils soient français ou anglais. Cela permettrait ainsi de pérenniser l'emploi de la région.